

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 181

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Aide à l'Intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution électrique -
Programme 2016 et réaffectation de deux subventions sollicitées par le SMED13 au
titre des programmes 2013 et 2014

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21**

PRESENTATION

Le Département des Bouches-du-Rhône, soucieux de développer le caractère attrayant de son territoire, attache une importance toute particulière à la préservation de ses paysages et de son environnement.

C'est pour atteindre ces objectifs que le Département des Bouches-du-Rhône et Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F) – entreprise nouvellement dénommée Enedis, ont décidé la mise en œuvre, depuis 1994, d'actions de partenariat visant à favoriser la réalisation par les collectivités locales de travaux sur les réseaux de distribution d'électricité pour améliorer l'environnement, le cadre de vie et la mise en valeur des sites.

Compte tenu du bon déroulement général de ce partenariat et de la grande satisfaction des communes qui ont bénéficié des aides financières accordées dans ce cadre, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé, lors de sa séance du 25 mars 2016, de renouveler ce partenariat pour les années 2016 à 2017.

La recherche d'une meilleure coordination des travaux avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux et la mise en œuvre d'une communication spécifique, sont prévus pour renforcer l'efficacité et l'attractivité de ce dispositif.

Je vous rappelle que le bénéfice de ces aides est réservé aux communes, et groupements de communes, de moins de 20.000 habitants qui ont transféré leur pouvoir concédant au Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13).

Le Département participe à hauteur de 20 % du montant HT de la dépense subventionnable plafonnée à 95 000 € HT par commune et par an.

Le montant de l'autorisation de programme 2016 consacrée à ce partenariat s'élève à 450.000 €.

OBJET DU RAPPORT

1. Répartition au titre du programme 2016 d'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution électrique

Le Département a été saisi, au titre de l'année 2016, dans le cadre de ce dispositif, de diverses demandes présentées en annexe 1 du présent rapport, représentant un montant global de propositions de 389 375 €, pour une dépense subventionnable de 1 946 877 € HT.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

- Enedis (anciennement E.R.D.F) : 40 % (d'une dépense plafonnée à 120.000 € HT)
- Département : 20 %
- Commune : 40 %

En conséquence, le montant de la participation départementale induite par ce programme, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du présent rapport, et qui a été établi en partenariat avec les services d'Enedis (anciennement ERDF) et du Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13) s'élève à 389 375 €.

2. Réaffectations de subventions

- Réaffectation partielle d'une subvention allouée au SMED 13 au titre de l'exercice 2013

Le présent rapport propose une réaffectation partielle de la subvention de 19.000 € allouée par la Commission Permanente du 27 septembre 2013 au SMED 13, pour l'opération « GRANS : mise en discrétion du réseau électrique basse tension avenue Germaine Richier » sur une dépense subventionnable de 95.000 € HT (dossier n°AC-721) au profit de l'opération « GRANS : mise en discrétion des réseaux électriques boulevard Victor Jauffret », soit une subvention de 14.719 € sur une dépense subventionnable de 73.596 € HT (dossier n°AC-4368).

Cette réaffectation entraîne le désengagement du reliquat de subvention non réaffecté, soit 4.281 €, au titre de l'Autorisation de Programme 2013 – 10254 S, comme présenté en annexe 2.

- Réaffectation d'une subvention allouée au SMED 13 au titre de l'exercice 2014

Par ailleurs, est proposée une réaffectation de la subvention de 19.000 € allouée par la Commission Permanente du 18 juillet 2014 au SMED 13, pour l'opération « LAMBESC : enfouissement des réseaux ERDF route d'Aix (RN 517) », sur une dépense subventionnable de 95.000 € HT (dossier n° AC-1394) au profit de l'opération « LAMBESC : mise en discrétion des réseaux ERDF avenue du Général de Gaulle », soit une subvention de 19.000 € sur une dépense subventionnable de 95.000 € HT (dossier n° AC-4109).

Cette réaffectation est sans incidence budgétaire.

COMMUNICATION

Je vous rappelle par ailleurs que conformément à la délibération de notre Assemblée du 25 mars 2016, les communes bénéficiant d'une aide départementale doivent mettre en place, en accord avec le Conseil Départemental, un dispositif d'information faisant apparaître les aides allouées par le Département en faveur de l'investissement local et de l'amélioration du cadre de vie.

Le non respect de cette disposition est susceptible d'entraîner l'annulation de la subvention.

Ce dispositif d'information fera l'objet d'une convention de partenariat passée entre chaque bénéficiaire et le Département, conformément à la convention-type prévue à cet effet.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir statuer sur l'ensemble de ces propositions, soit :

- la répartition des crédits alloués au titre du programme 2016 d'intégration des ouvrages de distribution électrique, pour un montant total de 389.375 €, selon le détail indiqué en annexe 1,
- la réaffectation partielle de la subvention allouée au SMED 13 en 2013 et le désengagement consécutif, proposés en annexe 2,
- la réaffectation de la subvention allouée au SMED 13 en 2014 proposée en annexe 2,
- m'autoriser à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant des nouvelles affectations
AP	2013 – 10254 S	381.594 €	381.594 €	- 4.281 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201310254			
Dont IB	204-738-204142	381.594 €	381.594 €	- 4.281 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27 septembre 2013 Numéro de délibération : 161				

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant des nouvelles affectations
AP	2016 – 10254 V	450.000 €	0 €	389.375 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610254			
Dont IB	204-738-204142	450.000 €	0 €	389.375 €
Première Commission Permanente votant une affectation concernant cette autorisation de programme				

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2016-10254V prévue au chapitre 204 du Budget Départemental, dont la dotation est suffisante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL